

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025
Délibération n°50

L'An deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à GRANET Alice ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : REDUCTION DES CHARGES ELECTRIQUES DES APPARTEMENTS DE L'ECOLE DE SAINT ANTOINE

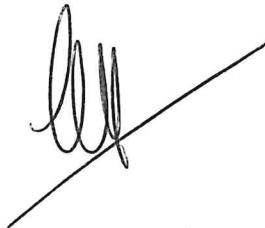
Les locataires des appartements communaux sollicitent le conseil municipal pour la réduction des charges locatives liées au rattrapage des consommations électriques de l'année 2024.

Le calcul a été effectué sur une mauvaise base et c'est à tort que la facture de rappel a été émise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la réduction des charges locative liées au rattrapage des consommations électriques de l'année 2024.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

